Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260213-DELIB_2026_14-DE

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST

N° d'ordre de la délibération : N°2026-14

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

Objet : Tarifs extra-scolaires : camps d'été

Date de convocation : 04/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le 13 février à 18h
Le conseil Municipal de la commune de Pleyber–Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC
Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU, Maria de Lourdes DA SILVA, Pascale DERRIEN, Pierre-Yves CROGUENNEC.
Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Yves KERVEVAN (procuration à Anthony COLLETER).
Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

La commune assure la gestion en régie municipale des services extra-scolaires qui regroupent le Cantre de loisirs et le Local Jeunes.

La commune organise l'été prochain des camps pour les jeunes. Les tarifs journées n'ont pas été revus depuis plusieurs années. Afin de rendre les tarifs proposés cohérents avec les participations aux familles de la CAF, il convient de les réviser.

Tarifs de Centre de Loisirs le Marsupylami et Local jeunes au 1er janvier 2026 :

	Camp : la journée
Tranche 1: 0 à 700	20,00 €
Tranche 2: 701 à 840	24,00 €
Tranche 3: 841 à 1060	26,00 €
Tranche 4 : 1061 à 1280	28,00 €
tranche 5: 1281 à 1680	30,00 €
Tranche 6: > 1680	37,00 €
QF non connus	37,00 €

Le Conseil municipal, après en délibération, à l' unanimité :

- Adopte les grilles tarifaires proposées pour les prix journées des camps d'été,
- Dit que les tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2026,
- Dit que le tarif plein sera appliqué à défaut de justificatif de quotient familial au mois facturé.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

MAIRIE DE PLEYBER-CHRIST (Finistère)

La secrétaire
Danièle LARHANTEC